

# Bilan du suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024

<b>Nom de l'installation de distribution :</b>	<u>Saint-Augustin-de-Desmaures</u>
<b>Numéro de l'installation de distribution :</b>	<u>X0009217</u>
<b>Nombre de personnes desservies :</b>	<u>16 900</u>
<b>Date de publication du bilan :</b>	<u>31 mars 2025</u>

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :** Cimon Boily, Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

**Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

- Nom : Valérie Gauthier
- Numéro de téléphone : 418-641-6411 poste 2923
- Courriel : [valerie.gauthier@ville.quebec.qc.ca](mailto:valerie.gauthier@ville.quebec.qc.ca)

## **Rappel de l'exigence (article 36 du Règlement sur la qualité de l'eau potable) :**

« Depuis le 8 mars 2012, une exigence particulière ajoutée au 1er alinéa traite des mesures à prendre à la suite de la réception d'un résultat montrant un dépassement de la norme applicable de plomb. L'exigence est d'informer, dans les meilleurs délais durant les heures ouvrables, le Ministère et la Direction de la santé publique des mesures qui ont été prises ou qui seront prises pour localiser les entrées de service en plomb branchées au système de distribution concerné. À ce sujet, le Ministère rend disponible sur son site Internet un guide traitant précisément du suivi du plomb et du cuivre exigé dans le cadre du règlement et des modalités d'interprétation des résultats obtenus. Ce guide peut être consulté à l'adresse suivante :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/guide-evaluation-intervention.htm> »

## **Extrait de la Section 2.3.3 du Guide d'évaluation et d'intervention relatif au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable (publié en juin 2019):**

«...le responsable de l'installation de distribution d'eau potable doit aussi compiler toutes les données recueillies à chacun des sites échantillonnés et soumettre ces informations au bureau régional du Ministère et à la DSP de sa région afin de documenter les mesures qu'il prend pour localiser les canalisations de plomb (article 36 du RQEP). Dans ce rapport, on devra retrouver minimalement les informations suivantes:

- présentation des secteurs qui ont été identifiés à risque de retrouver des entrées de service en plomb (section 1.2) en estimant le nombre potentiel d'entrées de service dans ces secteurs selon les informations disponibles;
- liste de tous les sites de prélèvements qui ont fait l'objet d'un échantillonnage réglementaire en indiquant ceux qui ont fait l'objet d'une deuxième visite (adresse et point d'échantillonnage) et, si une deuxième visite était nécessaire et n'a pas été réalisée, une mention qui en explique les raisons;
- informations disponibles sur chacun des sites de prélèvements (type de résidence ou d'établissement, année de construction, matériaux de l'entrée de service, diamètre et longueur de l'entrée de service et de la tuyauterie allant jusqu'au robinet utilisé pour l'échantillonnage);
- résultats de plomb et de cuivre obtenus pour tous les échantillons; • résultats des autres analyses réalisées (température, alcalinité, pH, indice d'agressivité ou indice de Langelier, inhibiteur de corrosion si utilisé, etc.);
- confirmation que les résidents des sites visités ont été informés des résultats et des recommandations préventives, s'il y a lieu.

« Lorsqu'une eau mise à la disposition d'un utilisateur et provenant d'un système de distribution desservant plus de 20 personnes et au moins une résidence ne respecte pas la norme de qualité relative au plomb établie à [0,005 mg/l], le responsable de ce système de distribution doit, au plus tard le 31 mars de l'année suivante, établir un plan d'action comprenant une description des mesures qu'il entend prendre pour remédier à la situation ainsi qu'un échéancier détaillé de ces mesures. » Art. 36.2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

À NOTER : Le RQEP stipule que la norme du plomb s'applique pour le 1<sup>er</sup> litre d'échantillon prélevé après une purge de 5 minutes, suivie d'une stagnation de 30 minutes.

## 1. Analyses de plomb et de cuivre réalisées sur l'eau distribuée

(article 14.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Plomb	10	10	0
Cuivre	10	10	0

Précisions concernant le dépassement observé :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu
<b>Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation</b>				

## 2. Liste des points de prélèvement échantillonnés

La liste des points de prélèvement échantillonnés sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et 30 septembre 2024, est présentée en annexe.

**À noter :** La liste des sites de prélèvement a été élaborée en fonction des critères de priorisation établis dans le Guide d'évaluation et d'intervention en lien avec le suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable. Une extraction de notre base de données a été réalisée pour identifier, par ordre de priorité, les résidences et bâtiments éligibles à cette étude.

Une vaste campagne de sollicitation a été menée pour inciter les citoyens de l'agglomération de Québec à collaborer à l'étude. L'établissement de la liste des sites à visiter a donc été fortement dépendante de la réponse citoyenne lors de la campagne de sollicitation.

## 3. Compilation des résultats obtenus

Le tableau présentant les résultats obtenus durant la campagne d'échantillonnage réalisée sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et 30 septembre 2024, est présenté en annexe.

#### 4. Plan d'action 2025

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures produira et rendra disponible son plan d'action détaillé, tel que demandé par le MELCCFP. Ce plan fera l'objet d'un document indépendant du présent bilan.

#### 5. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

**Nom :** Valérie Gauthier, chimiste

**Fonction :** Cheffe de laboratoire en intérim, Section de la qualité de l'eau et des laboratoires – Secteur chimie

Signature : 



Date : 25 mars 2025

Liste des sites pour lesquels des prélèvements ont été réalisés en 2024 en vertu du RQEP

Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Réseau X0009217

No. Échantillon	NO_DEMANDE	Date d'échant.	Préleveur	Adresse de prélèvement	Antimoine (mg/l)	Cadmium (mg/l)	Cuivre (mg/l)	Cuivre dissous (mg/l)	Plomb (sur place) (mg/l)	Plomb dissous (mg/l)	Température (sur place) (°C)
24-024502	D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne	<0.00003	<0.00003	0,079		0,00069		
24-024503	D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne- Purgé	0,00102	<0.00003	0,024		0,0004		20,2
24-024504	D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne- 1er jet	0,00092	<0.00003	0,058		0,00078		
24-024505	D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne- 2e jet	<0.00009	<0.00003	0,079	0,069	0,00058	0,00043	
24-024506	D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne- 3e jet	<0.00009	<0.00003	0,087	0,075	0,0007	0,00055	
24-024507	D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne- BEP Privé	0,00093	<0.00003	0,04	0,036	0,00033	0,00021	
24-024508	D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne- BEP Public	<0.00009	<0.00003	0,027	0,024	0,00017	0,00014	
24-025038	D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne	0,05	<0.00003	0,045		0,00068		
24-025039	D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne- Purgé	<0.00009	<0.00003	0,045	0,022	0,00022		19,6
24-025040	D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne- 1er jet	<0.00009	<0.00003	0,058		0,00097		
24-025041	D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne- 2e jet	<0.00009	<0.00003	0,062	0,038	0,00081	0,00002	
24-025042	D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne- 3e jet	<0.00009	<0.00003	0,041	0,026	0,00049	0,00022	
24-025043	D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne- BEP Privé	<0.00009	<0.00003	0,017	0,103	0,00032	0,0000105	
24-025044	D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne- BEP Public	<0.00009	<0.00003	0,016	0,094	0,00034	0,000028	
24-025045	D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Tréfle	<0.00009	<0.00003	0,061		0,00068		18,2
24-025046	D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Tréfle- Purgé	<0.00009	<0.00003	0,022		0,00026		
24-025047	D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Tréfle- 1er jet	0,00013	<0.00003	0,054		0,00104		
24-025048	D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Tréfle- 2e jet	0,00096	<0.00003	0,051	0,041	0,00056	0,000023	
24-025049	D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Tréfle- 3e jet	<0.00009	<0.00003	0,07	0,047	0,00058	0,000013	
24-025050	D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Tréfle- BEP Privé	<0.00009	<0.00003	0,018	0,015	0,00015	0,000016	
24-025051	D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Tréfle- BEP Public	<0.00009	<0.00003	0,014	0,0116	0,00015	0,000017	
24-028905	D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Tréfle	0,097	<0.00003	0,097		0,00062		
24-028906	D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Tréfle- Purgé	<0.00009	<0.00003	0,018		0,00024		20,7
24-028907	D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Tréfle- 1er jet	<0.00009	<0.00003	0,03		0,00095		
24-028908	D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Tréfle- 2e jet	<0.00009	<0.00003	0,13	0,116	0,00049	0,00023	
24-028909	D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Tréfle- 3e jet	<0.00009	<0.00003	0,106	0,099	0,00057	0,0003	
24-028910	D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Tréfle- BEP Privé	<0.00009	<0.00003	0,014	0,013	0,00021	0,00012	
24-028911	D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Tréfle- BEP Public	<0.00009	<0.00003	0,014	0,013	0,00018	0,000098	
24-029390	D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil	0,000104	<0.00003	0,04		0,00087		
24-029391	D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil- Purgé	<0.00003	<0.00003	0,015		0,000109		20,9
24-029392	D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil- 1er jet	0,00014	<0.00003	0,02		0,00034		
24-029393	D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil- 2e jet	0,00013	<0.00003	0,03	0,023	0,00033	0,000087	
24-029394	D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil- 3e jet	0,00014	<0.00003	0,053	0,042	0,00013	0,00013	
24-029395	D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil- BEP Privé	0,000112	<0.00003	0,023	0,023	0,00032	0,000038	
24-029396	D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil- BEP Public	<0.00009	<0.00003	0,025	0,02	0,00024	0,000034	
24-030493	D24-05198	2024-08-07	Annie Cummings	118, rue du Sarrasin	0,021	<0.00003	0,021		0,00018		
24-030494	D24-05198	2024-08-07	Annie Cummings	118, rue du Sarrasin- Purgé	0,00095	<0.00003	0,058		0,00012		21,2
24-030495	D24-05198	2024-08-07	Annie Cummings	118, rue du Sarrasin- 1er jet	0,0002	<0.00003	0,022		0,00025		
24-030496	D24-05198	2024-08-07	Annie Cummings	118, rue du Sarrasin- 2e jet	<0.00009	<0.00003	0,024	0,02	0,00019	0,000017	
24-030497	D24-05198	2024-08-07	Annie Cummings	118, rue du Sarrasin- 3e jet	0,00018	<0.00003	0,02	0,017	0,00014	<0.00001	
24-030498	D24-05198	2024-08-07	Annie Cummings	118, rue du Sarrasin- BEP Privé	0,00015	<0.00003	0,0075	0,063	0,00015	<0.00001	
24-030499	D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault	0,00043	<0.00003	0,0071	0,053	0,00042	<0.00001	
24-030830	D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault- Purgé	<0.00009	<0.00003	0,042		0,0002		20,4
24-030831	D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault- 1er jet	0,00011	<0.00003	0,0109		0,00095		
24-030832	D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault- 2e jet	0,00012	<0.00003	0,043		0,00025		
24-030833	D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault- 3e jet	0,00098	<0.00003	0,061	0,059	0,00026	0,000107	
24-030834	D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault- BEP Privé	0,00095	<0.00003	0,017	0,034	0,00016	0,000067	
24-030835	D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault- BEP Public	0,00092	<0.00003	0,015	0,015	0,000105	0,000039	
24-030940	D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines	0,04	<0.00003	0,04		0,00046		
24-030941	D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines- Purgé	<0.00009	<0.00003	0,011		0,00013		19,4
24-030942	D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines- 1er jet	<0.00009	<0.00003	0,035		0,00039		
24-030943	D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines- 2e jet	<0.00009	<0.00003	0,051	0,054	0,00027	0,00012	
24-030944	D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines- 3e jet	<0.00009	<0.00003	0,038	0,04	0,00058	0,00031	
24-030945	D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines- BEP Privé	0,00016	<0.00003	0,021	0,021	0,00019	0,00005	
24-030946	D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines- BEP Public	0,00012	<0.00003	0,0101	0,0104	0,00013	0,000032	



Liste des sites pour lesquels des prélèvements ont été réalisés en 2024 en vertu du RQEP  
 Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Réseau X0009217

No. Échantillon	Date d'échant.	Préleveur	Adresse de prélèvement	Matériau Entrée de service	Matériau Tuyauterie Interne	Année de construction	Distance valve d'arrêt - extérieure (m)	Distance valve d'arrêt - intérieure (m)	Distance valve d'arrêt - rue (m)
D24-04050	2024-07-15	Annie Cummings	4465, rue Lamontagne	Cuivre	Cuivre	1980	5,8	15	7,9
D24-04156	2024-07-17	Annie Cummings	112, rue de la Luzerne	Cuivre	Cuivre	1975	5,5	5,5	7,1
D24-04157	2024-07-17	Annie Cummings	240, rue du Trèfle	Cuivre	Cuivre	1977	10,9	14,2	6,7
D24-04888	2024-07-31	Annie Cummings	236, rue du Trèfle	Inconnu	Cuivre	1975	11,1	11,5	7,4
D24-04991	2024-08-02	Annie Cummings	129, rue du Mil	Cuivre	Cuivre	1977	6,8	12,2	6,8
D24-05198	2024-08-07	Annie Cummings	118, rue du Sarrasin	Cuivre	Cuivre	1975	5,9	14,3	7,8
D24-05265	2024-08-08	Annie Cummings	1046, route de Fossambault	Cuivre	Cuivre	1975	6,5	15,9	4,6
D24-05294	2024-08-09	Annie Cummings	181, rang des Mines	Cuivre	Cuivre	1974	9	7	12,1
D24-05295	2024-08-09	Annie Cummings	179, rang des Mines	Cuivre	Cuivre	1975	8,3	16,55	11,5
D24-05296	2024-08-09	Annie Cummings	1054, route de Fossambault	Inconnu	PEX	1976	7	22,1	4,9